



## Commission du développement des territoires

2213 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

### Programme d'actions 2011 - Deuxième tranche

#### Rapport n° CP/2011/886

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

Membre du Sycoparc et signataire de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), le Conseil Général participe aux missions du Parc au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement et d'un fonds de soutien pour l'accompagnement du programme d'actions annuel.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subventions au titre du programme 2011 en conformité avec la convention d'objectifs régissant les relations entre le Département et le Sycoparc pour la période 2010-2012.

Comme chaque année, le Sycoparc sollicite la participation du Département à son programme d'actions. Approuvé par le comité syndical du Parc, il s'inscrit dans les orientations majeures de la convention d'objectifs entre le Département et le Sycoparc et comporte deux actions :

- la réalisation d'affiches sur la nature illustrées par des gravures animalières de Robert Hainard. La diffusion se fera dans tous les lieux publics du Parc ainsi que les locaux des partenaires du Sycoparc. Le Conseil général participera également à la diffusion en particulier dans le réseau des écoles ;
- les prairies des Vosges du Nord, afin de mieux connaître les prairies, d'expliquer leur diversité, d'apprécier leur valeur d'usage, de proposer des solutions techniques adaptée aux besoins de l'agriculteur et de communiquer à travers le concours des prairies fleuries.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 10 082 € qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires.

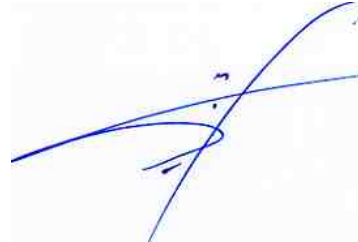
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14997	65-65737-738	272 000,00 €	10 083,70 €	10 082,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Parc Naturel régional des Vosges du Nord des subventions d'un montant total de 10 082 € au titre de son programme d'actions 2011, conformément au tableau annexé.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL